

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Depuis la rentrée de septembre 2014, la commune de Cambes en Plaine et la ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, se sont associés pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Afin que celles-ci se déroulent dans de bonnes conditions voici quelques informations.

Informations générales

- Les activités sont gratuites pour les familles et ne sont pas obligatoires.
- Les activités périscolaires sont ouvertes à tous les enfants fréquentant le groupe scolaire Hélène-Moulin sous conditions d'un dossier d'inscription complet (dossier commun entre la garderie, la cantine et les TAP).
- Pendant les activités périscolaires, les enfants sont sous la responsabilité de la ligue de l'enseignement.
- La coordinatrice des activités périscolaires devra être informée des absences de votre enfant (*mail, cahier de liaison, téléphone...*)
- La commune de Cambes en Plaine et la ligue de l'enseignement se sont engagés dans un projet éducatif de territoire, les activités périscolaires sont alors soumises à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs et au taux d'encadrement assoupli de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Les groupes pourront varier selon l'activité proposée.
- Les locaux utilisés et déclarés pendant les activités périscolaires sont le groupe scolaire « Hélène-Moulin », le complexe sportif « Lilian Thuram », et la salle des fêtes.

Organisation

Maternelle :

Les activités périscolaires ont lieu de 13h20 à 14h05 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Sur ce temps, les enfants sont encadrés par leurs ATSEM ainsi que 3 animateurs.

En début d'année, les petites et moyennes sections dorment tous pendant les activités périscolaires, mais il est possible qu'ils les intègrent en cour d'année, s'ils ne ressentent plus le besoin de dormir, en accord avec la famille.

Les grandes sections, retrouvent leurs animateurs dans la cour avant de se réunir dans les gradins de l'école pour choisir leur activité du jour (jeux extérieurs, activités manuelles, jeux libres...). Pour cela les enfants disposent d'une étiquette avec leur photo qu'ils déposent sur le panneau de leur choix. Le soir les parents pourront ainsi voir l'activité choisi par leur enfant. En fin d'année scolaire, une passerelle sera organisée afin de préparer les enfants au fonctionnement du CP.

Elémentaire :

Les activités périscolaires ont lieu de 15h30 à 16h30 le lundi, mardi, et jeudi.

Une équipe de 8 animateurs a été constituée pour animer ces activités.

Les activités périscolaires sont organisées de vacances à vacances. A chaque rentrée scolaire, les enfants s'inscrivent dans les activités de leur choix pour la période. Une semaine après les inscriptions les enfants peuvent dans la mesure du possible changer de parcours. Passé ce délai, les groupes ne peuvent plus changer.

A 15h30, lorsque la récréation est terminée les enfants partent en activité avec leur animateur. A 16h30 les animateurs raccompagnent les enfants soit à la garderie, soit à la barrière de l'élémentaire soit en maternelle pour les familles qui ont des enfants dans les deux écoles.

Communication

En ce qui concerne les informations générales, un panneau d'affichage est installé à destination des enfants et des familles, en maternelle comme en élémentaire.

Un blog a également été créé : <http://www.blog.cambesenplaine.laligue14.org>

Pour des informations plus précises et ponctuelles, l'équipe d'animation communiquera via les cahiers de liaison des enfants.

Vous pouvez également joindre le coordinateur des activités au 06.61.51.51.19 ou à enfance.cambes@laliguebn.org

Les clés du comportement

Je respecte mes camarades et mes animateurs dans mes gestes et mes paroles

Je prends soin du matériel et des locaux et aide systématiquement au rangement

J'écoute celui qui a la parole et prend garde au volume sonore de ma voix

Je me tiens, me range correctement pour préserver la sécurité de tous

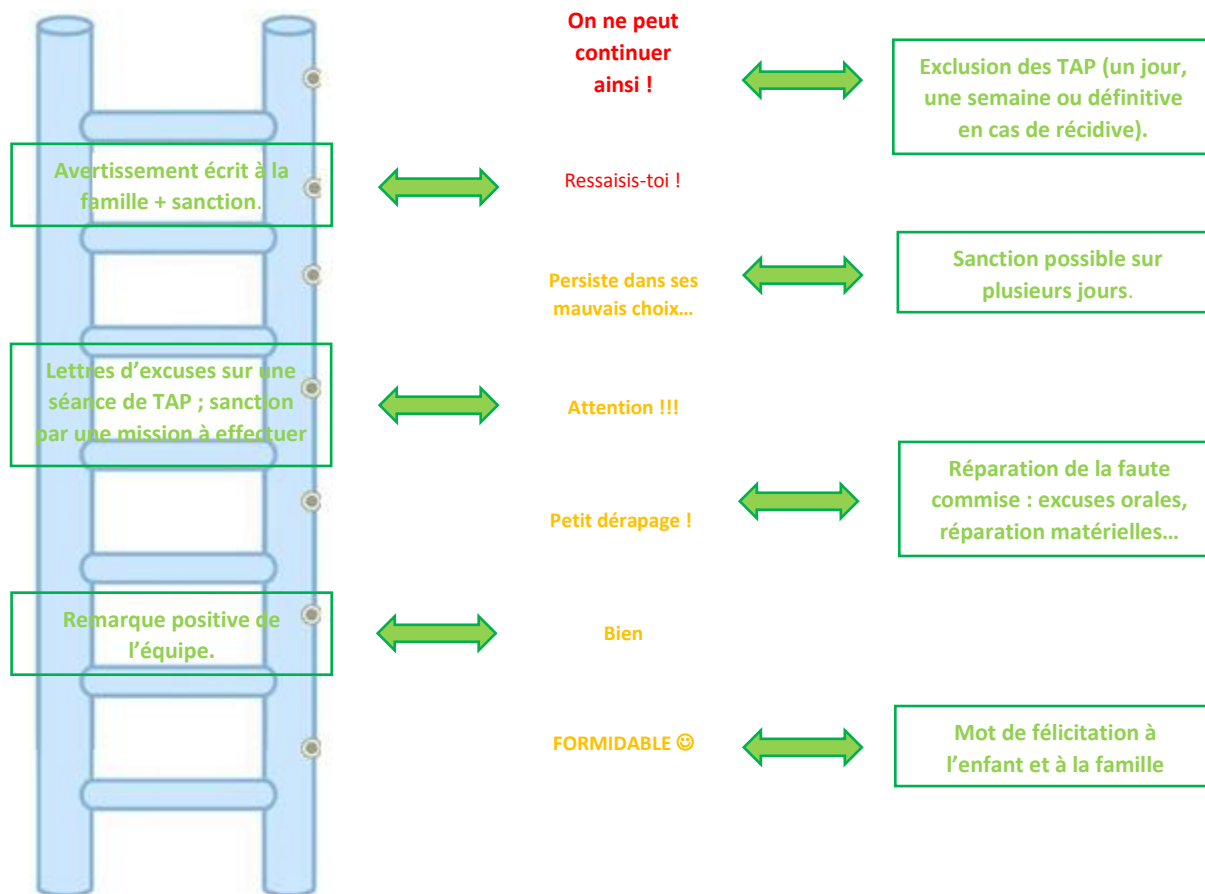
Je m'efforce de faire régner la politesse en permanence

Je participe à l'activité dans laquelle je me suis inscrit

Je m'adresse à un animateur lorsque j'ai un souci

Je m'engage à respecter « les clefs du comportement » ci-dessus, afin de préserver le bon fonctionnement des activités périscolaires. En cas de manquement aux clés du comportement, je serai sanctionné en fonction de l'échelle mise en place par l'équipe d'animation.

Echelle de sanctions



Signature de l'enfant :